

ASSOCIATION CASA



RAPPORT du COMPTE ADMINISTRATIF 2008

« Villa Médicis »
CHRS de stabilisation

2008

1. Organisme gestionnaire

Association CASA

25, boulevard Émile Zola 84 000 AVIGNON

Tél. : 04-90-82-33-32 Fax. : 04-90-82-34-07

@ : direct@casa-avignon.org

Président : Pascal FAUVEL

Directeur : Renaud DRAMAIS

Autres services gérés par l'association :

- **Equipe mobile de Médiation de Rue**
- **Espace d'initiatives culturelles (Espèce d'Espace)**
- **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**

2. Présentation de l'établissement et des publics

CHRS de stabilisation depuis avril 2007 (CROSSMS le 6 avril 2007 et autorisation préfectorale du 15 mai 2007 – Arrêté N°SI2007-05-15-0180-DDASS), la Villa Médicis a été installée le 1^{er} décembre 2003 et ouverte au public le 8 décembre de la même année, à proximité du centre historique de la ville d'Avignon. Le projet initial s'intitulait « projet d'ouverture d'un lieu d'accueil inconditionnel ». Porté depuis 2002 par l'association CASA, elle-même fondée par des personnes sans abri (septembre 2001), ce projet consiste à proposer aux personnes vivant à la rue une offre alternative d'hébergement à durée indéterminée, à haut seuil de tolérance, conçue autour d'un séjour souple et individualisé. Néanmoins l'aspect communautaire de la vie à la Villa Médicis contribue aussi à une certaine accroche et une certaine stabilisation sur le lieu d'hébergement. A noter la prise en compte des addictions, et un type de fonctionnement permettant une réappropriation de certains aspects, certaines formes d'organisation collective.

Essentiellement contactés par notre équipe de médiation de rue, les publics visés se trouvent à l'extrême des processus d'exclusion. Le public accueilli est composé d'une majorité d'hommes, de quelques femmes et de couples (15 hommes, de 1 à 5 femmes, 1 ou 2 couples), parfois accompagnés de leurs animaux de compagnie. Les 'jeunes majeurs' et moins de 25 ans sont présents ainsi que les publics vieillissants; ces deux catégories ont représenté la moitié de l'effectif pour cette année 2008.

Le CHRS « Villa Médicis » dispose de 20 places d'accueil, réparties en sept chambres doubles et six chambres simples (pour les personnes accompagnées d'animaux); néanmoins l'association CASA a reçu une habilitation pour 24 places, lesquelles seront effective quand un lieu pérenne sera trouvé.

L'association veille au respect du projet initial et notamment au maintien de règles, procédures et dynamique interne permettant l'accueil inconditionnel des personnes les plus fragilisées, répondant ainsi aux besoins repérés dans le schéma départemental.

3. Population et activités

CHRS de stabilisation, pratique de l'accueil inconditionnel.

Capacité autorisée de 24 places.

Places installées actuellement de 20 places.

Population : public désocialisé, à la rue, dont l'état de santé est parfois dégradé.
hommes, femmes et couples sans enfant (éventuellement accompagnés d'animaux).

Pour la période du 01/01/08 au 31/12/08

Nombre théorique de journées	7 320
Nombre réel de journées	7 036
Taux d'occupation	96,12 %

Nombre de personnes prises en charge	43 (33 hommes, 4 femmes, 3 couples)
--------------------------------------	-------------------------------------

4. Charges de personnel

Pour cette année 2008 le montant prévisionnel global de la rémunération du personnel s'élevait à 166 822 Euros. Les dépenses réalisées sur le compte 641 s'élèvent à 162 365 Euros, soit un écart de 4 457 Euros.

Cette année nous avons connu d'importants mouvements d'équipe, qui ont faits que certains postes sont parfois restés vacants plusieurs semaines, nous obligeant à jongler avec les plannings en attendant que les recrutements soient finalisés. Cela n'a heureusement pas eu d'incidence dommageable sur le fonctionnement du CHRS, nous amenant de fait à réaliser une 'économie' d'environ 1500 euros sur les salaires.

Nous avons également prévu une augmentation de la valeur du point à 3,71 sachant qu'il est resté au taux 2007 de 3,64 entraînant là aussi une 'économie' d'environ 1600 Euros.

Le calcul des primes (dimanches, fériés, pauses, nuits) basé sur une fourchette haute a été surévalué d'environ 1400 Euros.

Concernant les remplacements nécessaires à la continuité du service en cas d'absence des salariés, nous avons jusque cette fin d'année, intégré ces temps et coûts prévisibles dans les charges de chacun des postes salariés.

Nous avons proposé pour 2009 de faire clairement apparaître ce temps de travail et ainsi prévoir un personnel spécialisé afin d'assurer l'ensemble des remplacements dûs aux départs en formation, en congés payés, (en congés

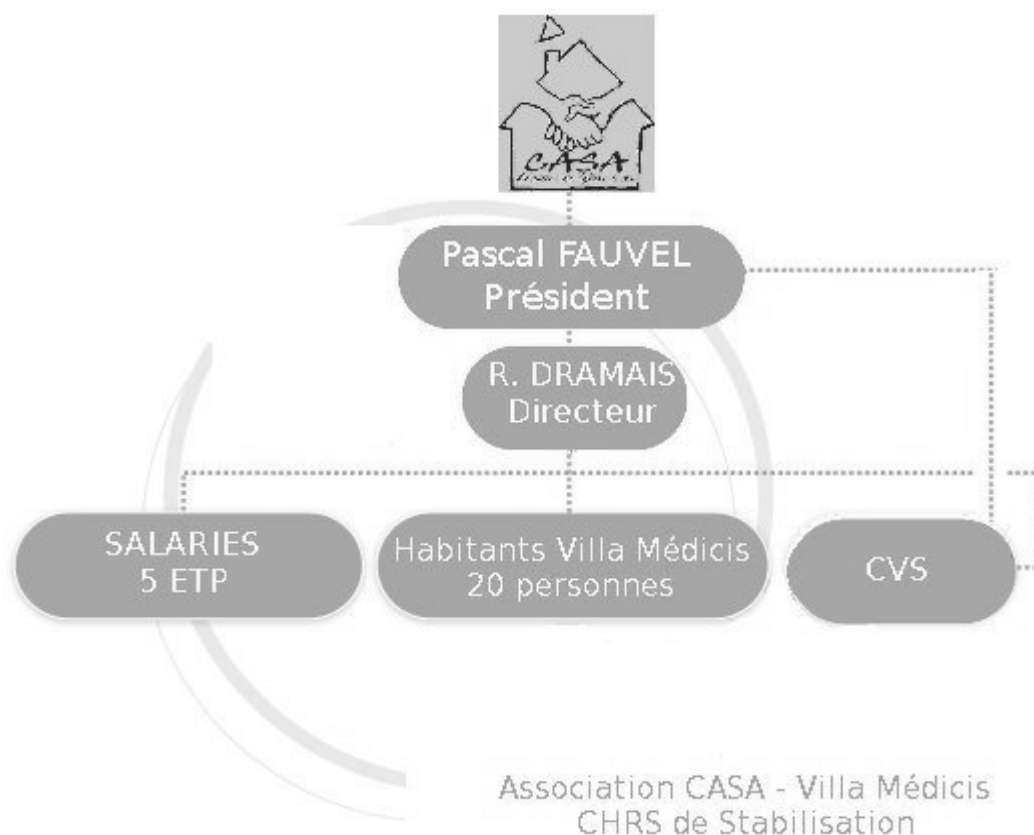
trimestriels, si nous arrivons à les mettre en place), et accessoirement en congés maladie. Cela représente pratiquement 1 ETP sur les mois qui concernent les congés d'été, et cela autorise une meilleure planification du temps de travail, dans le sens d'une plus grande qualité de service.

Par ailleurs il faut savoir que nous avons prévu, à compter du 1^{er} janvier 2008, de mettre en place les congés trimestriels, conformément aux accords SOP (Syndicat général des Organismes Privés sanitaires et sociaux à but non lucratif). Compte-tenu du budget alloué en 2008, nous avons dû renoncer à appliquer cette mesure prévue dans notre convention collective.

L'ETP permanent sur le CHRS Villa Médicis est en principe de 5,8 ETP (sans compter les temps de remplacements sur les congés payés), pour cette année 2008 notre effectif a atteint 6,09 ETP sans pour autant créer de déficit sur le Groupe II.

ETP VM 24 places (20 places installées)

- 0,8 ETP Direction (1 personne)
- 0,75 ETP Coordination (1 personne)
- 1 ETP Educateur Spécialisé (1 personne)
- 0,25 ETP Animateur Diplômé (1 personne)
- 0,50 ETP Aide Soignant (1 personne)
- 2,5 ETP Animateur non diplômé (3 personnes)



groupe II, compte 621, nous comptons un écart de 1129 Euros, ce qui correspond à l'emploi occasionnel d'un technicien sur l'organisation d'un forum local (« Le travail social est-il encore utile, pertinent, nécessaire? », en partenariat avec la FNARS et Pratiques Sociales) qui s'est déroulé dans la cour de l'ancien Tri Postal.

Autres charges relatives au groupe II : Intervenants extérieurs

- externalisation de la paye et de la comptabilité
- intervention du Commissaire aux Comptes
- intervention de personnels libéraux pour de la supervision d'équipe et analyse des pratiques (2 X 2 h / toutes les 4 semaines)

Sur ce compte, les différentes prestations comptables assurées par La Passerelle ne sont pas encore au niveau requis par l'embauche récente d'un responsable administratif et financier. Ce coût supplémentaire devrait intervenir en 2009.

Groupe II, compte 622, légère augmentation des prestations facturées par le Commissaire aux comptes, et compte 633, augmentation significative de notre cotisation à l'UNIFAF (taux de cotisation multiplié par 3 entre 2007 et 2008), gestionnaire des fonds de la formation professionnelle continue.

5. Autres charges d'exploitation

Groupe I, Compte 606, nous constatons un écart de 12 465 Euros.

Ces dépenses liées à l'alimentation des personnes accueillies, à la consommation et à la maintenance du lieu ont sensiblement augmentées en 2008, et ceci confirme le fait qu'en l'état actuel des conditions d'installation et de fonctionnement de la structure, la gestion de ces postes de dépense en est rendue quelque peu aléatoire (pas de réserve, chauffage électrique individuel, pas de système centralisé des fluides...). De plus l'investissement nécessaire à la maintenance du lieu n'est pas envisageable du fait du caractère 'provisoire' de notre installation, ce qui oblige à des interventions au coup par coup très onéreuses et finalement peu efficaces d'un point de vue économique. En six années d'existence la structure a beaucoup souffert de l'usage intensif qu'il en a été fait, cette dégradation est à peu près irréversible, ce qui confirme l'absolue nécessité de transférer au plus vite nos activités vers un lieu pérenne, afin de maîtriser ces coûts de fonctionnement.

Poste 626, nous notons un dépassement d'environ 700 Euros. Cela correspond principalement aux frais de télécommunications, que nous tentons de réduire non seulement en surveillant nos usages des téléphones mobiles et fixes, mais également en choisissant des opérateurs plus avantageux du point de vue des coûts et des services.

Sur le compte 6281, nous avons affecté des dépenses qui correspondent à nos adhésions à la FNARS et à l'URIOPPS, lesquelles sont en augmentation, ainsi que certaines activités de loisir (sorties, soirées festives...) proposées aux résidents du CHRS.

6. Location

Depuis 2008, l'intégralité du coût de la location des modules d'habitation est prévu au budget prévisionnel, une dépense prise en compte au budget de la dotation globale du CHRS.

Ce montant d'environ 50 000 Euros figurait au prévisionnel 2008 (compte 6132: 49 997 Euros) et il apparaît au budget exécutoire la somme de 45 993 Euros. Les dépenses réalisées sur ce compte sont de 52 921,84 Euros pour 2008, soit un écart de 6 928,84.

L'apparition d'un tel écart pose question, sachant que cette dépense est absolument incompressible, et que ce montant devrait représenter à l'avenir le coût d'une éventuelle location pour le CHRS.

Cette différence est réduite de moitié au total du Groupe III, du fait d'une économie réalisée sur l'entretien de ces modules - (compte 6152). En effet, le recours aux techniciens de la société LOXAM, pour diverses interventions techniques sur les modules, étant devenu au fil des années très difficile à obtenir, nous renonçons le plus souvent à les solliciter.

7. Produits autres que ceux de la tarification

Le mode de calcul de la participation financière des personnes accueillies concernant le CHRS de stabilisation semble parfaitement adapté aux publics que nous recevons et confirme qu'il n'est pas souhaitable d'aller au-delà de cette contribution. A noter cependant que pour cette année 2008 nous enregistrons une augmentation significative du montant global des participations (7 093 Euros en 2007 contre 11 282,50 Euros en 2008). Cela s'explique par le fait que davantage de personnes ont obtenu un emploi en cours de séjour (20% des revenus sont alors demandés) et les personnes arrivées sans ressources ne le restent pas trop longtemps (participation de 2 Euros par jour demandé aux personnes relevant des minima sociaux).

8. Tarifs

Le coût de la place que nous avons annoncé dans le dossier CROSMS s'établit à 15 608 Euros.

Le coût de la place pour cette année 2008 s'élève à 14 823 Euros pour les 24 places autorisées et financées (17 224 Euros pour les 20 places installées).

9. Investissements

Comme l'année dernière et ce depuis 6 ans, nous limitons nécessairement tout achat ou investissement important sur le lieu actuel étant donné la précarité de la structure et le côté provisoire de notre situation. Il n'empêche que cette précarité elle-même a un coût (maintenance au coup par coup plus onéreuse qu'un investissement durable).

10. Conclusion

En 2008, nous avons reçu une dotation globale de fonctionnement s'élevant à 353 739,89 Euros, dont 9989 Euros concernant la reprise d'un déficit de 2006, ce qui porte le montant de la dotation nette à 343 755,89 Euros (montant que nous avons porté en DGF du compte administratif).

L'autorité de tarification mentionne dans un courrier daté du 06 novembre 2008 son accord pour l'attribution d'un crédit non reconductible de 33 739,89 Euros. Cette somme correspond pour une part (25 000 Euros) à la prise en charge partielle de la location des modules auparavant assumée par la Municipalité d'Avignon, d'autre part (8 739,89 Euros) visant à combler un déficit probable que nous avons anticipé en milieu d'année.

Le résultat final laisse apparaître un déficit de 87,66 Euros.

Le Directeur, Renaud DRAMAIS.